



IUFM

# Chronique d'une mort annoncée ?

L'annonce par Sarkozy d'un recrutement niveau master a fait dans beaucoup d'IUFM l'effet d'un coup de tonnerre. Il y avait de quoi s'inquiéter sur les conditions d'intégration des IUFM dans les universités. Vu le contexte (RGPP, rapport Silicani), les concours étaient déjà ouvertement menacés. D'autres déclarations (de guerre !) ont suivi, notamment sur une première année à temps plein dans le métier avec pour seule aide un « compagnonnage intensif », le risque d'un décrochage des formations premier et second degré.



PHOTOS : M. MIGNEAU

**S**i l'intégration des IUFM à l'université pouvait séduire, en particulier par la possibilité d'une articulation plus forte entre recherche et formation professionnelle, elle portait en germe de fortes inquiétudes qui ont pris corps ces dernières semaines. Tout en vantant le « dialogue social », Nicolas Sarkozy a proclamé, sans aucune concertation préalable, l'allongement de la formation des enseignants, renvoyée désormais aux seules universités. Dès la session 2010, de nouveaux concours seront mis en place, « intégrés au cursus universitaire » et ouverts à « tout titulaire ou futur titulaire d'un master ». La presse a immédiatement titré sur la « suppression des IUFM » en oubliant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 leur quasi-totalité est déjà intégrée aux universités, des universités autonomes et donc concurrentes. Pas si faux : la fonction de formation des IUFMs disparaissant, la structure suivra inévitablement. L'effet d'annonce est fort car il permet d'emporter l'adhésion sur une thématique simple mais du domaine de l'illusion : on va former plus longtemps les enseignants, donc, implicitement, ils seront mieux formés.

## Former mieux et plus ?

Pas plus longtemps en tout cas. Après l'année de préparation aux concours, l'année de stagiairisation amène à Bac + 5 au moment de la titularisation effective. Un Bac + 5 non reconnu et c'est là-dessus que s'appuient Sarkozy et Darcos pour « vendre » une reconnaissance pour les « nouveaux » au niveau master, sans répondre

ni sur la nature des masters (et la capacité de l'université à créer de nouvelles formations dans les deux années à venir) ni sur le moment où se situent les concours, avant le M1 (auquel cas la titularisation interviendrait en même temps que l'obtention du diplôme) ou en fin de master (ne passeraient le concours que les titulaires du master).

Au-delà des effets d'annonce et de la brèche dans laquelle se sont engouffrés les traditionnels détracteurs de la formation des maîtres, le rapport Silicani et les annonces du chef de l'Etat restent flous, essentiellement guidés par la volonté de faire des économies budgétaires.



### Conseil de modernisation des politiques publiques (rapport du 11 juin) : les réformes écrites noir sur blanc...

« Les concours de recrutement des enseignants seront modifiés en 2010 : pour être titularisés, les enseignants préalablement formés par l'université devront avoir obtenu un master, élévation de leur niveau de qualification qui sera reconnue par une revalorisation de leur début de carrière. La formation continue des jeunes enseignants sera développée au début de leur carrière au travers d'un compagnonnage assuré par des enseignants expérimentés. »

### « Mastérisation » contre appauvrissement des contenus de formation

Les enseignants seront donc recrutés au niveau master. Certes, cela peut permettre une formation plus en prise avec la recherche. Mais l'absence de cadrage national conduira inévitablement à de grandes disparités territoriales d'une université à l'autre, sans parler de l'injustice sociale que cette élévation engendre, les licenciés étant condamnés à court terme à n'être recrutés que comme précaires. L'explosion de la précarité due à la réduction acharnée du nombre de fonctionnaires et au non remplacement des départs à la retraite n'en sera que plus accrue puisque ce type de contrats remplit les deux avantages de la flexibilité et du moindre coût. Par ailleurs, la formation professionnelle disparaît au profit d'un modèle de formation par « compagnonnage ». Le jeune titulaire apprendra donc son métier uniquement sur le terrain sans aucune pratique réflexive, ni aucun accès à des choix pédagogiques différenciés. À l'issue de cette année de « stage » à temps plein, la seule forme d'évaluation devient l'inspection, avec toutes les limites que cela suppose quant à la place du stagiaire dans sa formation professionnelle. Certes, parmi les nombreuses critiques formulées envers les IUFM, figurait en premier lieu l'infantilisation de la formation, mais la formation théorique et le cadre offert par l'IUFM permettaient un minimum de recul, de réflexion et de critique sur la pratique.

Cette réforme ignore la spécificité de la formation des enseignants construite sur une interaction forte entre théorie et pratique, qui doit allier les savoirs essentiels pour enseigner (disciplinaires, didactiques, sociaux, pédagogiques, éducatifs) et les stages en pratique accompagnée et en responsabilité. La composition de la formation professionnelle des enseignants est alors au cœur du débat : quelle articulation entre formation théorique et formation pratique est désormais proposée ? C'est dans ce nouveau cadre la question des concours qui devient cruciale. Car c'est leur contenu (plutôt disciplinaire ou incluant aussi des questions pédagogiques) qui déterminera le contenu des enseignements en amont. Les concours devront intégrer la double dimension de la formation, savoirs universitaires et réflexion didactique, pédagogique...

C'est aussi balayer d'un revers de main l'expérience accumulée des IUFM, certes perfectibles, mais qui ont représenté un réel progrès dans la formation des enseignants.

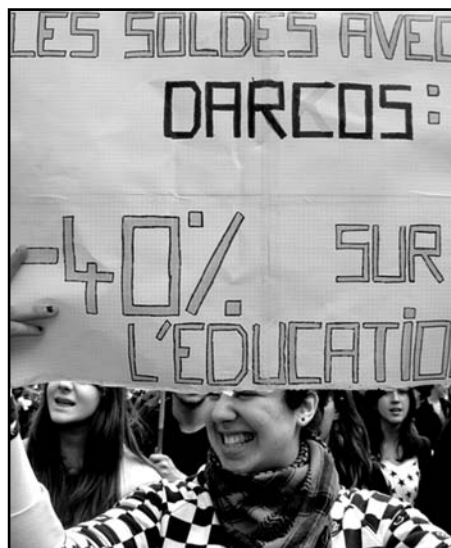
### La Conférence des Directeurs d'IUFM : entre le marteau et l'enclume...

Après s'être félicitée de la reconnaissance de la formation initiale des enseignants par un master, la CDIUFM en appelle aujourd'hui à la prudence. Elle y voit la disparition programmée d'une formation universitaire articulant formation académique et formation professionnelle, et la fragilisation des enseignants formés par la méthode du compagnonnage. Même inquiétude à propos du niveau de recrutement porté à Bac+5 qui exclurait toute une partie des étudiants du métier d'enseignant, notamment les étudiants issus de familles défavorisées, et de rappeler la nécessité d'aides socio-économique d'accompagnement – revendications depuis bien longtemps passée sous silence par la même conférence. Est-ce à dire que la future disparition des IUFMs rendrait à la CDIUFM un peu de conscience sociale, quand on sait la difficulté qu'ont les stagiaires de certains sites à se faire rembourser leurs frais de déplacement ?

### La revalorisation nécessaire par l'augmentation des salaires...

Le niveau réel de qualification de l'ensemble des enseignants et CPE se situe, grâce à la formation en IUFM notamment, aujourd'hui à Bac+5. Mais, ce niveau n'est reconnu ni par l'obtention d'un titre universitaire, ni sur le plan des rémunérations à la suite de l'année de stage.

Un recrutement des enseignants post master les ferait entrer très tard dans le métier. Cela



pose plusieurs problèmes : une sélection sociale plus importante des enseignants (l'EE s'est toujours battue, notamment pour cette raison, contre la revendication de l'élévation du niveau de recrutement étant donnée la grande sélectivité sociale de l'université en l'absence de tout financement public et collectif des études), des cotisations tardives pour la retraite. L'accès de tous aux métiers de l'enseignement doit être rendu possible par des allocations d'étude et des pré-recrutements avec des pré-salaires et des cotisations pour la retraite en tant qu'élèves fonctionnaires.

Par ailleurs, cette reconnaissance du niveau de qualification doit se traduire par une revalorisation de l'ensemble de la carrière et pas seulement des premières années... et surtout pas comme annoncé des seuls « recrutés master ».

### Xavier Darcos auditionné par l'Assemblée nationale :

« Il n'est pas dans mon esprit de considérer qu'on ne se forme pas au métier d'enseignant. Il y aura donc une formation professionnelle, notamment [??] pour les enseignants du premier degré. »

Il y a risque de décrochage suivant la nature et les contenus des masters entre les formations. Concernant l'enseignement professionnel, le risque majeur étant la non mise en place de masters professionnels et le retour à des recrutements de professionnels issus du privé comme enseignants. L'idée de recourir plus massivement à des précaires n'est jamais loin et Darcos vient de répondre à l'Assemblée qu'il ne « comprend pas pourquoi recruter des Bac+5 pour faire faire la sieste à des enfants ! »

L'inquiétude monte, des IUFM commencent à réagir et à s'organiser (blocages administratifs, alertes aux enseignants...). Il faut de manière urgente informer, mobiliser et fédérer les actions sans perdre de vue que tout ça s'inscrit dans un projet global (réduction des postes aux concours, précarisation de l'enseignement...) que nous combattons. ●

CÉLINE BOUDIE, LE 17 JUIN.

### La grogne dans les IUFMs...

Le 30 mai, le Conseil transitoire de l'IUFM Midi Pyrénées a adopté une motion qui demande le maintien du niveau licence pour le concours de recrutement et le maintien de la formation en IUFM, pour permettre l'acquisition d'un master à la suite de la formation professionnelle. Le lundi 9 Juin, une assemblée générale des personnels (dont est issu un « comité crise ») a voté le « blocage administratif » de l'établissement à partir du vendredi 13 juin pour faire valoir d'une part leur colère d'assister à une nouvelle réforme de l'institution quelques mois seulement après l'intégration sans qu'aucun dialogue social n'ait eu lieu, d'autre part leur revendication d'une mastérisation qui ne se ferait pas à minima mais dans le cadre des IUFMs.

Le 6 juin, une résolution sur la formation des maîtres a été votée au conseil d'administration de l'université Paris 12. Elle « réaffirme la légitimité des IUFM à être responsable de la formation professionnelle » et réprovoque toute réduction de la formation professionnelle.

Le 12 Juin, pour le conseil d'école de l'IUFM de Versailles, « Le master ne doit pas remettre en cause une formation professionnelle indispensable à l'exercice d'un métier exigeant et difficile, qui ne peut se réduire à quelques stages en observation (...) Le seul compagnonnage qui prévalait naguère a déjà amplement montré ses limites et ses carences; les formations à caractère exclusivement académique également. »

Le 12 juin, toujours, le conseil d'école de l'IUFM d'Aquitaine a voté une motion qui rappelle que « la réduction drastique de la dimension professionnelle de la formation (...) paraît incompatible avec les exigences et la complexité sans cesse grandissante du métier d'enseignant... »